



DELIBERATION

Objet : Adoption de tarifs complémentaires 2025

Le 24 mars 2025, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Andrézieux-Bouthéon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François DRIOL, Maire

Nombre de membres en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : le 18 mars 2025

Présents : Mesdames et Messieurs François DRIOL, Marc MONTEUX, Nicole BRUEL, Eric VOCANSON, Hélène FABRE, Pierre-Julien MARRET, Céline MONTAGNON, Carl INCORVAIA, Pascale DUMAZET, Muriel SPADA, Noélia SEGUIN, Isabelle BOIS, Stéphane FAVEYRIAL, Emmanuel ROBERT, Marie MONTET, Niyazi KARA, Mauricette MOINE, Ludovic CEYTE, Pascal CAMPEGGIA, Bernadette PONSON, Louis BELLE.

Procurations : Madame Michèle DUCREUX à Monsieur Marc MONTEUX, Monsieur Pascal GALONNET à Monsieur Carl INCORVAIA, Madame Marie-Claire GRANGE à Madame Pascale DUMAZET, Monsieur Cyrille CHAPOT à Madame Hélène FABRE, Monsieur Ludovic MAGALHAES à Monsieur Pierre-Julien MARRET, Madame Leihla KHEBRARA à Madame Noélia SEGUIN, Monsieur Ferat AKBAL à Monsieur Ludovic CEYTE.

Absent : Monsieur Baptiste PEPIN

Secrétaire : Monsieur Pierre-Julien MARRET.

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération n° 124 du 16 décembre 2024, le conseil municipal a approuvé les tarifs municipaux applicables pour l'année 2025.

Il expose qu'en cours d'année, il peut être nécessaire d'adapter certains tarifs ou d'adopter des tarifs complémentaires correspondant à de nouveaux services proposés aux Andréziens-Bouthéonnais.

Il explique que, dans le cadre de sa politique de solidarité, la Ville d'Andrézieux-Bouthéon développe un plan d'actions et d'animation à destination notamment des seniors.

Il indique que, fort du succès des sorties organisées par CASA Animation, la municipalité souhaite proposer un nouveau programme comportant deux sorties à vocation culturelle. La première sortie aura lieu le mercredi 18 juin et la seconde se déroulera le mardi 15 juillet 2025.

Pour mener à bien ces projets, Monsieur le Maire propose d'adopter les tarifs suivants :

OBJET	TARIFS
CASA ANIMATION Sorties ➤ Le 18.06.2025 : Vélo rail à assistance électrique du Bourdonnais ➤ Le 15.07.2025 : Journée au volcan d'Auvergne (visites du volcan de Lemptégy et de la grotte de la pierre de Volvic et restaurant)	 10,00 € 50,00 €

Il précise que tous les autres tarifs municipaux restent applicables et demeurent inchangés.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les tarifs précités pour les sorties proposées par CASA Animation applicables à compter du 1^{er} avril 2025.

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 25 mars 2025

Le Maire,
François DRIOL



Le secrétaire de séance,
Pierre-Julien MARRET

